

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER ERGUE ARMEL

Jeudi 17 septembre 2009

Mairie annexe d'Ergué Armel

Présents :

Roger Anne Pierre C. Rosine René Alain T. Jean Yves	Daniel Michelle M. Pierre R. Dominic Alain G. Jérôme Albert	Annie Joël Léonie Loïc Pascal
---	---	---

Nombre de participants : 19

Nombre d'excusés : 15

Participaient également :

Catherine TREUSSIÉ, adjointe au maire, mairie annexe d'Ergué Armel.

Patrick FERON, animateur citoyenneté, direction de l'administration générale.



Catherine Treussier ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- 1 / présentation du schéma transports.
- 2 / approbation du PV du 29 juin.
- 3 / règlement intérieur.
- 4 / désignation du collectif d'animation.
- 5 / désignation du porte-parole.
- 6 / dates des prochaines plénières.

1 / présentation du schéma transports :

Jean- Pierre BIGORGNE, vice président de Quimper Communauté chargé des transports, et pour le Pôle Développement Voirie Environnement Stéphane DAIGNE, directeur et Jean Luc RAULT, ingénieur présentent le projet qui s'inscrit dans le cadre des principes du développement durable définis par le

Sommet de la Terre de Rio en 1992, notamment en matière de lutte contre la pollution et l'effet de serre. Sa mise en œuvre entre dans une stratégie globale de mobilité à l'échelle du territoire de Quimper Communauté et vise au développement de l'éco mobilité. Le droit à se déplacer de chacun s'intègre alors dans la nécessité de réduire notre empreinte sur l'environnement.

Tout en gardant à l'esprit que les projets doivent rester adaptés à la taille de l'agglomération, ceux-ci doivent cependant assurer :

- la performance et le développement du réseau,
- l'offre et le service à l'utilisateur,
- une articulation cohérente avec les autres opérateurs de réseau.

Le support de communication utilisé pour la présentation du schéma transports est joint en annexe 1 au présent compte rendu. Les questions suivantes ont été abordées lors du débat qui a suivi :

« Le schéma transports prévoit-il des dispositions pour l'utilisation du vélo en ville ? »

Il y a effectivement une volonté de permettre une circulation plus facile du vélo en ville tout en respectant la réglementation. On peut prendre l'exemple de la circulation des cycles sur les trottoirs, qui est interdite par le code de la route et il faut dans ce cas tout mettre en œuvre pour privilégier la sécurité et harmoniser la cohabitation piétons vélos. Une étude est actuellement en cours et pour l'instant, le consultant a réalisé un diagnostic de l'existant. Un premier échange sur le diagnostic et les attentes des participants, auquel les conseils de quartier ont été associés, s'est déroulé lundi 14 septembre et d'autres temps de concertation seront mis en place au fur et à mesure de l'avancée du projet.

« Où seront installés les parkings relais ? »

A l'est, un terrain en bordure de rocade près du secteur de l'Eau Blanche serait envisagé ; au nord, ce sont les secteurs de Kerlic et un autre proche de la cité administrative qui seraient en perspective ; pour le sud des recherches seront à effectuer entre Ty Bos et Moulin des Landes et pour l'est, les sites à proximité de Kergestin et Ludugris sont pressentis. Dans tous les cas, les projets de parkings relais devront tenir compte et s'adapter aux différents projets d'urbanisation à venir dans les prochaines années.

« Sait-on combien de personnes utilisent le vélo et compte tenu de la configuration de Quimper est-il prévu un système de remontée possible en bus par exemple ? »

Le nombre de personnes est évalué à environ 1% des habitants utilisateurs de ce moyen de transport. Depuis trois mois, les usagers avec des vélos pliants sont autorisés à prendre le bus. D'autres pistes seraient à envisager pour favoriser l'utilisation du vélo ; par exemple étudier la mise en place d'un système de location de vélo à assistance électrique de moyenne ou longue durée. Des services adaptés à la taille de l'agglomération sont à trouver pour favoriser l'utilisation du vélo. L'intermodalité est également une des solutions car sa définition est de permettre un changement plus facile de mode de transport mais également de faciliter et d'améliorer la combinaison entre ces modes de transports sur un même trajet (bus, train, voiture, vélo...)

« Le plan de déplacement entreprise est-il mis en œuvre ? »

Un plan de déplacement entreprise est engagé au niveau des services de la ville et de Quimper Communauté mais il n'est pas encore abouti. Une fois cette expérience capitalisée, il sera envisagé d'étendre la démarche auprès des entreprises. En règle générale, lorsque ces plans se concrétisent, on constate généralement qu'ils permettent de doubler le nombre d'utilisateurs de transports en commun.

« Y a t il d'autre campagne d'information, de sensibilisation prévue et liée à des aspects « culturels » qui interviennent dans nos modes de déplacement ? Ne serait-il pas plus judicieux de concevoir des aménagements urbains qui réduisent de fait l'utilisation de la voiture ? »

D'une part, il est important d'aller au devant de la population pour communiquer et c'était le but du bus de la mobilité lors de cette semaine et c'était également l'objectif de toute l'opération. Il faudra aussi prévoir de donner envie : de s'informer, car il s'agit de réels enjeux environnementaux, de participer, parce qu'il faut que chacun puisse prendre part au projet.

D'autre part, ce projet anticipe en partie les comportements futurs et les regards portés sur les utilisateurs de transports en commun ou de vélo actuellement ne sont pas les mêmes qu'il y a dix ou quinze ans où certains pensaient que l'utilisation de ces moyens de transports avait un côté « ringard ». De plus, il faut prendre en compte l'augmentation du coût du pétrole qui aura nécessairement dans les années à venir une incidence sur nos modes et sur la fréquence de nos déplacements.

« Les lignes fonctionneront-elles en soirée et le dimanche ? »

Pour le dimanche, un service équivalent à celui existant actuellement sera mis en place. Ce point est effectivement transversal et commun aux quatre conseils de quartier pour le soir, les jours fériés, le dimanche et également sur l'accessibilité pour les personnes âgées. Il convient de prendre en compte ces options et elles seront soumises aux candidats dans le cadre de la délégation de service public afin qu'ils puissent les intégrer et les chiffrer. En revanche, il est nécessaire de bien mesurer l'impact environnemental lorsque les bus circulent à vide ; un bus consomme en moyenne 40 litres et pollue autant que six à sept voitures particulières, il faut donc vraiment faire attention à optimiser les lignes sur ce type d'horaire.

« Pourquoi la zone de Kernevez et celle de Troyallach sont absentes du schéma même en sachant que cette dernière est située sur la commune de Saint Evarzec ? »

Toutes les lignes n'apparaissent pas sur le schéma transport présenté, notamment pour les dessertes secondaires, et on revient ici à la logique du plan de déplacement entreprise. Desservir la zone de Troyallach avec des bus aurait pour conséquence d'obliger les entreprises à participer au « versement transport » à hauteur de 6% de leur masse salariale. Il y a donc un impact financier direct et il est nécessaire, au préalable de bien poser le diagnostic afin d'identifier les besoins et qu'ils soient en réelle adéquation avec les moyens à mettre en œuvre pour y répondre.

Pour Kernevez, ce site est actuellement mal desservi et il sera nécessaire d'améliorer l'offre sur ce secteur à l'avenir.

« Quels seront les financements pour mener à bien ce projets ? »

L'investissement sera partagé à peu près à part égale entre Quimper Communauté et la Ville, qui interviendra sur la voirie, compétence communale, et la communauté qui prendra en charge la partie directement liée à la circulation des bus.

En conclusion, une remarque est formulée sur le bilan carbone et la réduction des émissions de gaz présentée dans le projet ; en parallèle de cette réduction, l'acheminement des déchets verts vers le site de Kergonan risque d'avoir pour effet d'augmenter la circulation des véhicules de tous les quartiers de la ville et de la périphérie vers cette implantation et donc d'impacter ce bilan de manière négative.

Un des participants fait part de son expérience et souligne qu'il y aurait peut être des solutions telles que l'utilisation de broyeurs de végétaux ou installation de composteurs qui seraient à développer et qui pourraient ainsi réduire en partie les déplacements vers la déchetterie.

2 / approbation du PV du 1^{er} juillet :

Pas de remarque formulée sur le PV de la réunion du 1^{er} juillet, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 / règlement intérieur :

Pascal P. présente le projet de règlement intérieur rédigé suite à la réunion du groupe de travail et indique que la contribution proposée par Jérôme a été prise en compte mais que, le groupe de travail a choisi de s'orienter sur un document évolutif qui puisse être amendé, modifié au gré de l'avancement des travaux. Plusieurs remarques sont formulées :

↳ Le rôle de porte-parole pourra, en fonction des sujets abordés, être délégué. De plus, il est bien précisé que son rôle est de restituer la parole collective sur les bases de ce qui a été acté. Le terme de porte-parole dans la charte a été choisi et il ne s'agit donc pas d'un président ou d'un animateur.

↳ Il n'y a pas de procuration possible, toutefois un absent aura toujours la possibilité de faire remonter ses remarques, ses propositions et il en sera tenu compte mais en terme de fonctionnement le conseil de quartier est là pour émettre des avis et se sont uniquement les personnes présentes qui les formaliseront.

↳ Pour le point 7, la révision du règlement intérieur, le vote à la majorité des 2/3 est assorti d'un quorum de 50% + 1.

↳ Concernant le point sur la communication, Jérôme propose de créer un blog afin de faciliter les échanges entre les membres du conseil de quartier. Le lien :

<http://conseilerguarmel.wordpress.com/>

4 / désignation du collectif d'animation :

Conformément à la Charte et au règlement intérieur, il est procédé à la désignation du collectif d'animation comme suit :

Représentants des habitants :		Rôle lors du prochain conseil de quartier
Anne		
Loïc		
Dominic		
Léonie		Observatrice
Jérôme		
Représentants associatifs :		
Pierre R.	Société d'Horticulture et d'Art Floral de Quimper	Animateur
Pascal P.	Association des Forums Sociaux en Cornouaille	

Le collectif d'animation se réunira afin de déterminer les modalités de fonctionnement du conseil de quartier, les thématiques à aborder en groupe de travail et l'ordre du jour :
le mercredi 7 octobre à 18 h 30 à la mairie annexe d'Ergué Armel.

5 / désignation du porte-parole :

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

6 / dates des prochaines plénières :

La prochaine réunion plénière du conseil de quartier est programmée :

Vendredi 16 octobre de 18 h 30 à 20 h 30

A la mairie annexe d' Ergué Armel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.